



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Bilan 2024 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	10
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	15
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	20
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	30
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	37
FRANCE AGRIMER – Direction Marchés Etudes et Prospective.....	39

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2024-2029 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

ESM : commission « Entreprises et stratégies de marché »

DQS : commission « Démographie et questions sociales »

EDD : commission « Environnement et développement durable »

TRT : commission « Territoires »

Les avis généraux, les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » ainsi que les avis des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexes.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Éléments de contexte en 2024

1. Travaux en 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2024 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2024 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024)
- . ou qui sont entrés en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2023

3. Principales publications de l'année 2023

Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)
- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »
- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »
- de l'**ACOSS** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)

0. Éléments de contexte en 2024

Les travaux du Driss ont été structurés par deux grandes évolutions à venir.

D'une part, **la révision de la nomenclature d'activités française** est entrée dans une nouvelle phase en 2024. Les travaux d'élaboration de la NAF sont quasiment achevés (publication de la structure et les notes explicatives de la nouvelle nomenclature, NAF 2025, ainsi que la table de correspondances qui la lie à la nomenclature encore en vigueur dans une version quasi-définitive). Les répertoires d'entreprises et les enquêtes sectorielles d'activité ont commencé leurs travaux pour l'implémentation de la nouvelle nomenclature.

D'autre part, **les enquêtes du Driss se préparent à leur intégration dans la nouvelle filière d'enquête**. En matière d'outil, le Driss qui a la responsabilité du dispositif actuel de collecte (Coltrane) travaille à un développement crucial pour réussir le passage des enquêtes auprès des entreprises en nouvelle filière : il s'agit de basculer l'ensemble des informations et de la gestion des contacts au sein des unités enquêtées par des enquêtes entreprises du dispositif actuel au nouveau (Platine). Ce développement, en cours, doit aboutir à la fin du premier semestre 2025. Le pilotage et l'administration des nouveaux outils de collecte par internet destinés aux enquêtes ménages et entreprises sont en revanche assurés par l'unité Offre de Services de la filière d'Enquête (OSE) créée à la DMCSI.

Par ailleurs, au-delà de ces grandes évolutions qui dépassent très largement le cadre du Driss, le Département a des projets informatiques en propre qui ont guidé également son programme de travail.

Le **projet Sirene 4** de refonte du répertoire inter-administratif Sirene a abouti au printemps 2024, ce qui a amené l'adaptation d'un certain nombre de processus statistiques (Sirus, notamment).

Le **projet de ré-ingénierie du système Esane** (production de données annuelles de référence sur les entreprises sur les principaux agrégats économiques et quelques indicateurs sectoriels) se poursuit. Il vise à moderniser le système d'information d'Esane afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs (renforcer la qualité des données en unités légales et en entreprises, faciliter les adaptations aux nouveaux besoins, mieux expliquer les révisions, améliorer la pertinence des questions et la cohérence entre les enquêtes sectorielles annuelles (ESA) et les enquêtes annuelles de production (EAP), etc.). Un premier jalon très structurant et contraint est attendu en 2025 : ce jalon intègre notamment le changement de nomenclature d'activité, ainsi que l'intégration de l'ESA dans la nouvelle filière d'enquête, en mutualisant autant que possible l'ESA avec l'EAP (enquête annuelle de production).

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la ré-ingénierie du système Esane, **l'enquête sectorielle annuelle (ESA)** est fortement refondue, avec un objectif triple : homogénéiser et simplifier les différents questionnaires sectoriels (24 modèles actuellement), en objectivant à la fois les besoins et la qualité de ce qui est collecté, améliorer le questionnement à l'occasion du passage en nouvelle filière d'enquête (sous Platine) en profitant au mieux des fonctionnalités de la collecte par Internet et enfin mutualiser les enquêtes ESA avec l'enquête annuelle de production (EAP), qui concerne l'industrie. Cette mutualisation entre ESA et EAP permettra à terme de faciliter les passerelles entre questionnaires en cas de changement d'activité (afin que la réponse d'une entreprise ne dépende pas du questionnaire qu'elle reçoit mais bien de l'activité qu'elle renseigne) et de limiter les doublons d'interrogation observés actuellement (sujet sur les IAA, les Doms, etc.).

Ces futures ESA refondues seront collectées pour la première fois en 2026, au titre du millésime 2025, le tout en nouvelle nomenclature d'activité (NAF) afin de répondre favorablement et dans les délais impartis au règlement européen EBS (*European Business Statistics*). Les adaptations inhérentes à cette refonte de l'ESA ne peuvent se faire sous Coltrane et se feront en nouvelle filière de collecte. **Le passage en nouvelle filière pour la collecte de l'ESA 2025 est donc un pré-requis indispensable.**

Compte tenu des fortes modifications devant intervenir sur les questionnaires de l'ESA, les passages en opportunité et en conformité de l'enquête, devant initialement intervenir en 2023, ont été décalés de deux ans : le passage en opportunité se fera au printemps 2025 et le passage en conformité à la mi-année 2025.

Le comité de direction de l'Insee réuni en comité de programmation triennale en avril 2024 a avalisé l'aménagement proposé du protocole et la gestion de la collecte de **l'enquête sur les créateurs d'entreprises Sine**, adaptés pour tenir compte des conséquences de la réforme des statistiques du tourisme. Cette refonte modifie l'organisation territoriale des sites de gestion des enquêtes Tourisme, dont plusieurs gèrent également, jusqu'à présent, la collecte de l'enquête Sine. Dans ce cadre, une prestation d'enrichissement des données de contact de l'enquête Sine est recherchée, qui sera un test pilote en vue d'une prestation plus globale sous l'égide de la nouvelle filière d'enquêtes.

L'enquête Ofats (*Outward Foreign Affiliates Statistics*) sur l'activité des filiales étrangères des groupes français va être à nouveau examinée par le comité du label en décembre 2024. La volonté de simplifier son questionnaire pour limiter la charge statistique des entreprises enquêtées pourra se concrétiser une fois l'enquête basculée en nouvelle filière d'enquête, ce qui est prévu en 2027.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Extraction des données des comptes sociaux

Un séminaire études de la DSE intitulé « Extraction automatisée de données des comptes sociaux pour répondre à des besoins de la statistique d'entreprises » s'est tenu le 27 juin 2024 à l'Insee, en présence de la DMCSI (Insee), de la Banque de France et de l'INPI. Il a servi à présenter un état des lieux des travaux réalisés en 2023 et 2024 pour répondre à des besoins de l'Insee et de la Banque de France. Ces travaux ont servi à mobiliser l'API de l'INPI qui met à disposition les comptes sociaux des

entreprises, mais sous un format non directement exploitable statistiquement (pdf). L'outil mis en place permet d'extraire ces données et de les transformer en un format statistiquement exploitable (csv). Les profileurs de PTGU (profilage et traitement des grandes unités) et les gestionnaires de Lifi utilisent cet outil actuellement pour vérifier la présence de comptes d'un groupe à partir d'un identifiant renseigné, d'obtenir et vérifier son contour en unités légales et de réaliser des consolidations de postes du bilan entre unités légales mère et fille. D'autres utilisations sont actuellement en test. Par exemple, pour faciliter la consolidation de groupes franco-français de taille ETI et GE, il est étudié actuellement la possibilité d'extraire leurs comptes en pdf dont leur chiffre d'affaires (CA) et CA consolidé, ce qui fournirait une valeur directe de la consolidation à comparer à celle fournie par l'algorithme dans Esane. Ceci permettrait aussi de répondre à moindre coût à des demandes d'Eurostat, par exemple un comptage des groupes avec une tête en France avec un CA consolidé d'au moins 750 millions d'euros, ce qui leur donne l'obligation d'établir un « *Country by Country Reportings* (CbCR) » (*directive Base Erosion and Profit Shifting* (BEPS) de l'OCDE).

Corporate Sustainability Reporting Directive [EDD 1, ESM 5]

Applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) fixe de nouvelles normes et obligations de *reporting* extra-financier. Elle concerne les grandes entreprises et les PME cotées en bourse. Ceci pourrait servir à obtenir de nombreuses informations sur les entreprises, notamment ce qui a trait aux émissions de carbone, et enrichir et/ou améliorer la qualité de certaines enquêtes actuelles. Alors que ce processus n'en est qu'à son démarrage et monte en charge, l'Insee, dont la DSE, réalise une veille sur le sujet en collaboration avec la Banque de France également impliquée sur le sujet. Cela se traduit actuellement par une participation à une nouvelle *Task force* de Eurostat. Une mission de l'Inspection générale de l'Insee va se pencher sur le sujet prochainement.

Country By Country Reporting (CbCR) [ESM 5]

En France, les *Country by Country Reporting* (CbCR) prennent la forme d'un formulaire fiscal, la liasse fiscale 2258. Il contient des informations au niveau du groupe d'entreprises, sur la répartition de l'activité économique entre pays et quelques caractéristiques de ses filiales dans chaque pays. Ces informations sont récentes et résultent d'une initiative de l'OCDE (2018) nommée BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) et suscitent un intérêt croissant de la part des INS et d'Eurostat pour mieux connaître la répartition mondiale de chaque groupe. La DGFIP transmet à l'Insee les liasses fiscales « CbCR » renseignées en France. Celles-ci servent déjà ponctuellement à la DSE pour traiter la non-réponse totale de certains groupes à l'enquête OFATS, sur l'activité des filiales étrangères des groupes français. À la suite d'une extension de la convention Insee-DGFIP convenue au printemps 2024, la DGFIP devrait pouvoir fournir les CbCR recueillies par les administrations fiscales de pays partenaires. Le Département des Études économiques souhaite utiliser cette source sur aussi longue période que possible dans le cadre d'une étude nouvelle sur les marges des entreprises et l'inflation.

Appariement de données au niveau des grandes entreprises multinationales

Les entreprises multinationales contribuent fortement à la production, à la valeur ajoutée et à l'emploi dans l'économie française. L'obtention d'informations statistiques fiables et cohérentes sur ces entreprises est donc de la plus haute importance pour les agrégats nationaux et internationaux. Eurostat et les INS considèrent qu'il est essentiel de vérifier le plus tôt possible dans le processus de production statistique que les données reçues des groupes d'entreprises multinationales sont complètes et cohérentes dans les différents domaines statistiques, afin d'alimenter correctement les processus statistiques et d'aboutir finalement à une image complète et correcte de l'économie.

Eurostat préconise que chaque INS mette en place en son sein une unité appelée Large Cases Unit (LCU) pour se charger de cette expertise et validation des données. À l'Insee, la division PTGU peut

jouer un rôle clé dans cette activité de LCU. Pour concourir à cet objectif, Eurostat incite *via* des *grants* à mettre en place des méthodes et des outils facilitant la comparaison entre données et la réalisation de tests de cohérence à l'échelle individuelle des entreprises multinationales voire de leurs unités légales. Le Driss a candidaté et obtenu un *grant* portant notamment sur la mise place d'un outil informatique servant à réaliser les tests de cohérence entre sources multiples. Les travaux ont commencé sur les données d'exportation.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Cible intermédiaire des groupes dans Esane

Dans les statistiques structurelles d'entreprises, la mise en place de l'unité entreprise au sens économique nécessite de segmenter les groupes en deux cibles afin d'appliquer des méthodes adaptées à la taille et complexité des groupes. Le profilage des groupes les plus gros et complexes est réalisé manuellement (cible 1) et celui des autres (cible 2) est beaucoup plus automatique depuis 2017. Ce système est perfectible, il s'agit désormais de mettre en place des méthodes intermédiaires entre celles de la cible 1 et de la cible 2 pour les groupes les plus grands et les plus complexes de l'actuelle cible 2. Une nouvelle cible dite intermédiaire est donc expérimentée et montera en charge au fil des années, au rythme d'une petite dizaine de groupes par an. Cela consiste notamment à étendre l'approche en face à face avec le groupe propre à la cible 1 pour obtenir les informations de consolidation, tout en l'allégeant pour minimiser la charge supplémentaire pour l'Insee et les entreprises concernées. Ainsi, le questionnaire associé à l'échange en face à face se focalisera sur l'obtention d'intercos (flux internes destinés à être consolidés au niveau de l'entreprise profilée) des principales unités légales (UL) sur la seule variable « chiffre d'affaires ». La faible charge supplémentaire liée à l'enquête de profilage concernera une dizaine de groupes par an, éventuellement interrogés seulement une année sur 3 ou 4 dans certains cas, pour atteindre une cible d'une cinquantaine de groupes en 2028, si l'expérimentation est concluante.

Interrogation d'unités légales de cible 1 à l'ESA

Lorsque le profilage est réalisé manuellement (cible 1), les entreprises sont directement interrogées au niveau de l'entreprise au sens économique.

Un nombre croissant d'unités légales de la cible 1 ont été cependant interrogées à l'ESA au cours des dernières années. Ceci a été effectué en réponse au choix de la Comptabilité nationale de « rester en unités légales » et à la montée de la demande d'autres utilisateurs de disposer également de données de qualité au niveau des unités légales, comme cela a été exprimé dans le rapport de l'Inspection générale de 2021 sur la statistique d'entreprises. Ainsi, au fil des ans, le nombre d'unités légales de la cible 1 enquêtées à l'ESA a augmenté de telle sorte que la cible 1 est désormais couverte à environ 75 % en termes de chiffres d'affaires *via* l'ESAP/EAP en unités légales. On se rapproche en la matière des standards de la cible 2 tout en restant en dessous. L'interrogation supplémentaire de quelques unités légales de cible 1 à l'ESA 2024 répondra aussi au besoin de coder l'APE de ces unités en NAF 2025.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les travaux d'élaboration de la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF) [ESM 9] se sont achevés en 2024. La structure de la nouvelle nomenclature, NAF 2025, a reçu l'approbation de la Commission européenne en mai. Les notes explicatives de la NAF 2025, ainsi que la table de correspondances qui la lie à la nomenclature encore en vigueur, ont été publiées en octobre dans une version quasi-définitive, et une version définitive devrait paraître en fin d'année. Ces éléments sont utilisés par les unités gérant des répertoires d'entreprises ou produisant des statistiques d'entreprises, pour préparer la mise en œuvre du changement de nomenclature dans leurs opérations, selon le calendrier fixé par le règlement européen. La NAF est aussi utilisée par de nombreux acteurs hors de la sphère statistique (administrations, organismes sociaux, fédérations professionnelles, notamment), qui doivent également se préparer à faire évoluer leurs systèmes d'information, voire des textes réglementaires. Pour cela, un séminaire a été organisé en mars, en lien étroit avec le Cnis. La préparation d'un plan de formation à la NAF 2025 a été initiée en 2024. La révision de la classification des produits française (CPF) a été mise à l'étude, dans le cadre de la nouvelle classification européenne (CPA), dont la structure a été arrêtée au début de l'année. Les notes explicatives de la CPA sont en cours de rédaction, dans le cadre d'une *Task Force* européenne à laquelle la France contribue, en associant les producteurs de statistiques.

La **refonte du répertoire inter-administratif Sirene**, débutée en septembre 2018 dans le cadre du programme Sirene 4, s'est achevée en mars 2024. Cette refonte s'inscrivait dans le contexte de déploiement du guichet unique pour les formalités des entreprises, opéré par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Issu de la loi Pacte, le guichet unique remplace, depuis le 1^{er} janvier 2023, les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) qui étaient gérés par les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture, les greffes, les Urssaf et les services des impôts des entreprises. Après une année 2023 marquée par une transition progressive vers le système cible avec le maintien des réseaux de CFE dans le cadre d'une solution dite « de continuité », l'année 2024 a été caractérisée par la fermeture progressive des voies alternatives de dépôt de formalités d'entreprises dans le cadre d'une solution « de secours ».

La nouvelle application de gestion Sirene 4 permet une gestion plus efficace du répertoire Sirene. Au cours du premier semestre 2024, l'application Sirene 4 a accueilli les formalités transmises par la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) concernant les associations, puis au troisième trimestre celles transmises par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) concernant les EPCI. L'application fait et fera l'objet d'adaptations régulières pour tenir compte des évolutions de l'écosystème des formalités et de l'avancement des travaux complémentaires réalisés par l'Inpi (mise en place des inscriptions d'office, mise en place d'une API formalités...).

Par ailleurs, les travaux pour préparer **l'intégration de la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF 2025) dans Sirene [ESM 9]** ont débuté. Les premiers travaux portent sur l'adaptation à la NAF 2025 de l'outil de *machine learning* utilisé pour la codification automatique de l'APE. Des premiers développements ont également été réalisés pour adapter le système d'information sur Sirene et permettre une double codification de l'APE à partir de 2025. Les producteurs de statistiques d'entreprises et les utilisateurs du répertoire Sirene ont été régulièrement informés et/ou consultés sur ces travaux.

Pour le **répertoire statistique d'entreprises Sirius**, l'évolution la plus importante en 2024 a été l'accrochage à Sirene 4 en mars 2024, pour assurer l'alimentation continue du répertoire statistique par le nouveau répertoire administratif maître. Cette évolution a été déployée à l'heure dite mais des dysfonctionnements ont perduré pendant plusieurs mois. Ils ont mis en évidence la vétusté de l'application Sirius et sa difficile maintenance évolutive. Pour atteindre dans de bonnes conditions le prochain objectif majeur pour Sirius, l'implémentation de la nomenclature d'activités NAF 2025 fin 2025

[ESM 9], des mesures radicales à court et moyen terme ont été décidées au cours de l'été 2024 : préparation du changement de nomenclature en relation très étroite avec les équipes métier et informatique de Sirene, double codification en ancienne et nouvelle nomenclature dans les produits issus de Sirius et non pas dans l'application elle-même, refonte de l'application Sirius avec des moyens dédiés dès septembre 2025.

Par ailleurs, ORUS, l'outil de recherche des unités statistiques servant à identifier automatiquement les unités recherchées par l'utilisateur, a été complété d'un web service de requête unitaire, mis en production en janvier 2024. ORUS remplace l'ex-service d'identification de masse qui était associé à Sirene 3, appelé le SIAM-Sirene.

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2024, de nouveaux produits de diffusion enrichissent l'offre construite à partir des données de **démographie d'entreprise issues du dispositif rénové SIDE** (système d'information sur la démographie d'entreprise).

Pour la **démographie d'entreprises conjoncturelle**, c'est-à-dire le suivi mensuel des créations d'entreprises et son bilan annuel, deux jeux de données figurent à présent au catalogue des jeux de données Melodi en ligne sur insee.fr, l'un sur les unités légales, l'autre sur les établissements. Un nouvel *Insee Résultats* sur les créations annuelles d'unités légales et d'établissements a été mis en ligne en novembre 2024, complétant le fichier détail annuel traditionnel par des tableaux synthétiques sur la période 2012-2023, plus commodes pour tous les besoins d'information de base.

Pour la **démographie d'entreprises structurelle**, un nouvel *Insee Résultats* a été publié en mars 2024, présentant pour la première fois des stocks d'unités légales et d'établissements sur la période 2014-2021 calculés selon le concept d'unités « actives économiquement dans l'année », découlant du concept d'« unité active » défini dans le règlement *European Business Statistics*. Il sera actualisé avec des données 2022 d'ici la fin de l'année. Un avis du comité du secret statistique émis en février 2024 lève certaines restrictions sur la confidentialité des croisements les plus fins.

Les équations démographiques expliquant le passage d'un stock annuel à l'autre sont présentées et expliquées dans un *Document de travail* à paraître en même temps qu'un *Insee Focus* sur les établissements industriels, programmé pour début décembre 2024, qui illustre à quoi servent ces équations démographiques.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Créations d'entreprises (unités légales), nouveau jeu de données avec Melodi	https://catalogue-donnees.insee.fr/catalogue/recherche/DS_SIDE_CREATIONS_ENTREPRISES	AVG 8	
Créations d'établissements nouveau jeu de données avec Melodi	https://catalogue-donnees.insee.fr/catalogue/recherche/DS_SIDE_CREATIONS_ETABLISSEMENTS	AVG 8	
Démographie des entreprises : stocks des unités légales et des établissements économiquement actifs Nouvel Insee Résultats	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7741730	AVG 8, AVG 11	
Démographie des entreprises : créations d'entreprises et d'établissements de 2012 à 2023 Nouvel Insee Résultats	Nouvel <i>Insee Résultats</i> , à paraître pour la première fois en novembre 2024	AVG 8, AVG 11	
Entre 2014 et 2022, une augmentation de 28 % du nombre d'établissements dans l'industrie manufacturière, portée par les micro-entrepreneurs (titre provisoire)	Nouvel <i>Insee Focus</i> , à paraître le 9 décembre 2024	AVG 11	
Le tissu productif français par catégories d'entreprises en 2022 (<i>Insee focus</i>)	Nouvel <i>Insee Focus</i> , à paraître en décembre 2024 lors de l'ouverture de l'espace thématique « entreprises ». Cet espace se substitue à l' <i>Insee références</i> « Les entreprises en France », dans lequel se trouvaient plusieurs fiches relatives à l'activité des entreprises selon leur catégorie.	AVG 11	

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le Driss

Commission Environnement et développement durable

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

EDD 1. Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

ESM 5. Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Observation sectorielle des entreprises

ESM 9. Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

0. Éléments de contexte en 2024

Les travaux du Département des statistiques de court terme ont été marqués en 2024 par une charge importante liée en premier lieu au changement de base des statistiques de court terme. L'intégration de nos enquêtes aux outils de la nouvelle filière (ainsi que le développement de ces derniers) ont également fortement mobilisés les équipes *via* notamment les projets Estanp et multimode renouvellement Opise. Enfin, l'année est marquée par le passage de l'enquête Opise devant le Cnis et le Comité du Label ainsi que par le changement du flux de données utilisé pour le calcul des indices de chiffres d'affaires.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)

La procédure de renouvellement de l'avis d'opportunité et du label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire a été menée pour l'enquête Opise au second semestre 2024.

L'allègement de la charge de renouvellement de l'enquête Opise s'est poursuivi en 2024 *via* des arrêts de branche à poids négligeable et à faible enjeu conformément au plan établi en 2022.

Le projet de passage en multimode du renouvellement des échantillons de l'enquête Opise a donné lieu à des questionnaires auto-administrés pilotes en début et en fin d'année 2024 sur des branches des services et de l'industrie. Des réunions en situation de travail ont eu lieu à Lyon, Caen et Montrouge pour préparer la conception de l'outil de gestion des renouvellements. Le projet a fait l'objet d'une « Note de Cadrage Opérationnelle » (NCO). Cette NCO précise les priorités du projet et élabore le *product backlog*. Elle affine également la charge du projet et sa planification, et approfondit les aspects techniques. Un séminaire de lancement du projet a lieu le 16 décembre.

Enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz [ESM 6]

L'enquête sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz a été reconduite en janvier et février 2024 et a donné lieu à la publication d'un *Insee Focus* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8181442>. Vu la décline des prix de l'électricité et du gaz, elle ne sera pas reconduite en 2025.

Poursuite de la réduction des délais de diffusion de l'Enquête mensuelle de branches (EMB)

En 2024, deux tests de réduction des délais de diffusion de l'indice de production industriel (IPI) de + 35 jours actuellement à + 30 jours en cible ont été menés : sur les campagnes de l'EMB de février et de mars 2024. Cela impliquait une date limite pour les travaux de collecte de l'EMB autour du 20^e jour du mois. Ces tests s'inscrivent dans un contexte où au niveau européen certains États membres produisent déjà (e.g. l'Italie) ou ont pour projet de produire (e.g. l'Allemagne) des indicateurs conjoncturels d'activité 30 jours ou moins après la fin du mois considéré. Par ailleurs, au niveau national des délais de production plus courts faciliteraient la production du PIB à 30 jours ainsi que, certains mois, des estimations plus précoces d'activité économique réalisées par le département de la conjoncture.

Ces tests, dont les premiers résultats en 2024 ont été encourageants sans toutefois être totalement concluants, se poursuivront en 2025.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle

Le projet ESTANP (Élaboration des Statistiques ANnuelles de Production) a permis la mise en production d'une première application en septembre 2024, et poursuivi en 2024 sa phase de conception-réalisation.

Le premier module produit par le projet a été l'application Estanpille, qui permet la mise à jour des listes de produits enquêtés (ProdCOM) et des liens entre les différentes listes ou nomenclatures : cette application est passée en production en septembre 2024 et a permis à l'automne les mises à jour par le Service Statistique National d'Entreprises (SSNE) pour la campagne préparant l'enquête annuelle de production (EAP) 2025 (sur données 2024) et les EMB 2025.

L'application Estanpille a été conçue pour pouvoir répondre à des besoins similaires de mises à jour de listes de produits et de lien entre listes de codes d'autres enquêtes. Elle pourra être utilisée à terme par l'Enquête Sectorielle Annuelle dont une partie de l'interrogation s'appuie également sur une liste de produits.

Parallèlement à ces travaux, les réflexions sur le questionnement de l'EAP ont avancé en 2024 dans le sens d'une simplification du questionnaire et d'une facilitation à la réponse pour l'unité enquêtée avec l'ajout de tableaux dynamiques, de filtres, liste de recherche de nouveaux produits en direct, et contrôles embarqués. Ces éléments ont été conçus en 2024 en collaboration avec la filière d'enquête, et leur mise en œuvre a permis de mener des tests en bureau en avril 2024, et sur le terrain en novembre 2024 auprès des entreprises. La navigation au sein du questionnaire a été repensée pour simplifier le questionnement sur les modèles économiques (activités de production pour compte-propre, les activités de négoce, de donneur d'ordre, ou de fabrication par un sous-traitant) qui ne sont plus proposés systématiquement au niveau le plus fin. Le questionnement privilégie le modèle de compte-propre qui constitue une large majorité des unités interrogées et propose de décomposer les facturations seulement lorsque c'est nécessaire.

Des travaux de mutualisation du questionnement de l'EAP et de l'ESA ont également pris de l'ampleur en 2024 en prévoyant un socle commun de questions en tête de questionnaire, qui permettra, à la cible, d'orienter en direct le répondant vers un questionnaire ESA ou un questionnaire EAP en fonction de ses activités. Cette orientation dynamique ne sera pas mise en œuvre dès la première collecte de 2025.

Le projet ESTANP s'inscrit complètement dans la filière d'enquête mutualisée en prévoyant d'utiliser les produits proposés sur les phases Concevoir, Préparer, Collecter et Traiter. Le projet contribue en propre au produit Traiter en développant complètement les fonctionnalités de reprise des questionnaires pour l'ensemble des enquêtes entreprises ou ménage. Ces développements ont débuté courant 2024. Les premières enquêtes qui utiliseront ce poste de reprise seront en production mi-2025, puis il sera utilisé par l'EAP à partir de janvier 2026.

L'instruction de la reprise à l'Insee de l'enquête EAP-C (y compris l'enquête laitière) du SSP sur le champ des industries agroalimentaires est en cours en 2024 avec pour cible l'année 2026 (sur données 2025).

Poursuite des travaux autour des nouvelles sources de données [AVG 9]

L'Insee s'est engagé depuis plusieurs années dans la recherche de nouvelles sources de données, notamment pour la production des indices de chiffre d'affaires. L'exploitation de ces nouvelles sources a pour finalité d'améliorer la qualité des indices tout en réduisant la charge statistique pour les entreprises. Le projet Nosica, défini en 2019 et achevé en 2023, de valorisation des données du groupement de cartes bancaires CB, ainsi que des données de caisse de la grande distribution alimentaire pour calculer un indice mensuel précoce de volume de ventes dans le commerce de détail, s'inscrivait dans cette démarche. En 2024, des travaux complémentaires de valorisation de ces sources de données se sont poursuivis, par exemple à travers la production d'indices hebdomadaires d'activité dans les super et hypermarchés utilisées par les comptes trimestriels.

L'association de l'Insee à la chaire finance digitale dans laquelle se trouve le groupement des cartes bancaires CB se poursuit et est également l'occasion de développer notre expertise sur cette source ainsi que de nouveaux champs d'application potentiels.

Enfin, les travaux autour des nouvelles sources de données, et la veille scientifique associée, se sont par ailleurs poursuivis, à la fois sur la consolidation des acquis, l'exploration de l'utilisation pour les indicateurs d'activité de données disponibles par ailleurs à l'Insee (données de comptes bancaires), ainsi que l'initialisation du projet relatif aux données de facturations électroniques pour lesquels des contacts pérennes avec la DGFIP ont été noués.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Conformément au règlement européen sur les statistiques d'entreprises (règlement EBS), le passage en base 2021 des statistiques de court terme a été fait au premier semestre 2024.

Des analyses sur les méthodes de *selective editing* utilisées pour l'apurement des données de l'enquête Opise ont été menées. Ces travaux ont donné lieu à des échanges riches avec les inspecteurs généraux missionnés lors de la préparation du rapport sur le *data editing* à l'Insee. Un élève de troisième année de l'Ensaï a été accueilli pour travailler sur l'utilisation de méthodes de *machine learning* pour la détection d'anomalies dans les réponses à l'enquête Opise. Différents algorithmes ont été testés (XGBoost, Light GBM) et les modèles développés pourraient donner lieu à la génération de listes de réponses à l'enquête Opise à vérifier.

Des premiers travaux de coordination pour le changement de NAF pour les indicateurs de court terme ont démarré en 2024. La bascule est prévue au plus tard début 2028 conformément au règlement européen.

Les travaux de passage en R des chaînes SAS ont continué.

Les travaux de conversion des chaînes de production de SAS vers R (ou un autre langage sélectionné dans la palette d'outils remplaçant SAS) se sont poursuivis en 2024. Au sein de la division IPP, l'objectif de convertir toutes les chaînes SAS avant l'été 2024 n'a pas été atteint et le projet continuera jusqu'à l'été 2025.

Pour la division Indices conjoncturels d'activité, l'ensemble des programmes SAS encapsulés dans des applications de production, ainsi qu'une grande partie des programmes SAS en self nécessaires aux productions mensuelles des indices a été basculée en R : l'objectif pour 2025 est de terminer cette bascule, pour l'ensemble des programmes en self de la division.

Poursuite des démarches qualité

Après la démarche qualité sur les indices de prix à la production (finalisée en 2021) et celle sur la production des indices de chiffres d'affaires (ICA) et leurs indicateurs dérivés (finalisée en 2022), une démarche qualité sur le processus de production des indices de la production dans l'industrie (IPI) et dans la construction (IPVC) a été initialisée en 2023. Elle s'est poursuivie en 2024 et devrait se

terminer début 2025 par l'élaboration d'un plan d'actions de maîtrise des risques se focalisant sur les aspects informatiques de l'IPI.

Amélioration de l'échantillonnage des enquêtes mensuelles de branche

Depuis début 2024, une nouvelle méthodologie instaurant des strates à tirage nul (concernant les plus petites entreprises, dont le poids est négligeable) et visant à trouver un équilibre entre minimisation du biais et de la variance a été mise en œuvre pour le tirage de l'échantillon de l'enquête mensuelle de branches. Elle permet un meilleur arbitrage entre tirage aléatoires et tirage en « *cut-off* » au sein de l'échantillon. En effet, les produits tirés en aléatoire permettent d'obtenir des estimateurs sans biais, mais présentent parfois une variance élevée pouvant dégrader la précision finale ; à l'inverse le tirage en « *cut-off* » bien que biaisé, peut permettre d'obtenir des résultats plus précis. Cette méthode a fait l'objet d'un document interne approfondi et de présentation en séminaires. Elle devrait continuer d'être améliorée en 2025 et 2026, afin de « contenir » la taille de l'échantillon de l'EMB qui autrement pourrait en nouvelle nomenclature (la NAF 2025) augmenter sensiblement.

Poursuite de l'intégration des données individuelles des industries agro-alimentaires dans les applicatifs de production de l'indice de la production industrielle (IPI)

Pour le calcul de l'indice de la production industrielle (IPI), l'ensemble des traitements amont sur les industries agroalimentaires (IAA) relève aujourd'hui du bureau des Statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA) du SSP agriculture (établissement de Toulouse). Ces traitements reposent sur des procédures en self, par nature moins sécurisées qu'une application de production, et nécessitant d'importants investissements pour les maintenir et les mettre à niveau dans les années qui viennent. Dans la configuration actuelle, la division « Indicateurs conjoncturels d'activité » n'a par ailleurs pas accès aux données individuelles sur les entreprises, alors que celles-ci amélioreraient significativement l'analyse des indices dans la section.

Le projet d'intégration qui complète des données individuelles IAA dans le binôme d'applications Ocapri-Origami utilisé pour le calcul de l'IPI a été lancé. Les tests réalisés courant 2024 ont permis d'adapter les outils afin de favoriser l'accueil de ces données dans les systèmes d'information de l'IPI. Les travaux prévus en 2025 consisteront à rentrer effectivement dans ces SI les données individuelles IAA des années 2023 et 2024, ainsi que de préparer l'intégration de ces données mensuelles au fil de l'eau tous les mois, en même temps que les autres données individuelles de l'EMB (a priori à partir de mi-2025).

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les prix de vente de l'électricité et du gaz aux clients professionnels resteraient en 2024 bien supérieurs à leur niveau de 2021	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8181442		ESM 6

Avis de moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le DSCT

Commission Entreprises et stratégies de marché

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

ESM 6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

À cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee – Direction des statistiques d'entreprises
Département Synthèses sectorielles (DSS)

0. Éléments de contexte en 2024

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) est responsable des travaux de synthèse sur les entreprises par grand secteur. Il contribue à l'élaboration des comptes nationaux, anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, le comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services et le comité de concertation sur les statistiques du tourisme. Il conduit des enquêtes thématiques, des études et des analyses sur l'ensemble des entreprises.

Le premier point marquant de l'année 2024 concerne la production des comptes nationaux et la réalisation des comptes sectoriels propres au département. Des premiers rapports sont parus dans le cadre rénové par le changement de base 2020 des comptes nationaux, et ont été présentés en Commission ou Comité de concertation. Les travaux de concertations sur les notes explicatives de la NAF 2025 ont été menés à leur terme et les travaux de préparation de sa mise en œuvre ont été initiés, principalement à travers une expression des besoins d'adaptation de la source Esane.

Le deuxième axe porte sur l'amélioration des processus de collecte des enquêtes thématiques et des enquêtes de fréquentation touristique, avec leur intégration à terme dans la nouvelle filière de collecte de l'Insee. Un travail spécifique a été conduit pour requestionner la pertinence de l'unité d'interrogation des enquêtes thématiques collectées au niveau des entreprises. Un retour à une collecte au niveau des unités légales a été acté pour les enquêtes TIC et CIS.

Le troisième axe concerne la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier les données des plateformes de réservation d'hébergements touristiques, l'enquête Suivi de la demande touristique sous la responsabilité de l'Insee depuis janvier 2020, et les différentes sources permettant de documenter la fréquentation touristique par les non-résidents.

Enfin, un quatrième axe de travail traverse l'ensemble des activités d'étude et de diffusion du département avec la création (expérimentale) d'un espace thématique dédié aux entreprises permettant de valoriser à la fois la diffusion de données des sources entreprises et les études du département, et plus globalement de l'ensemble de la direction. Cet espace s'est substitué à l'ouvrage *Insee références* sur les entreprises.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Unité enquêtée par les enquêtes statistiques

La diffusion des enquêtes thématiques est réalisée en entreprises, mais cela ne préjuge pas de l'unité de collecte, qui peut être l'unité légale ou l'entreprise. Le bilan des collectes menées en entreprises depuis 2021 a montré qu'il n'est souvent pas simple pour une unité légale de répondre sur le périmètre d'une entreprise profilée. Il a donc été décidé de revenir à une collecte en unités légales pour les enquêtes TIC2025 et CIS2024, qui débuteront au premier semestre 2025.

Enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et les services (2024)

L'enquête Réseaux d'enseigne dans le commerce de détail a eu lieu de mai à octobre 2024 sur le commerce de détail et automobile ainsi que les services automobiles, conformément à l'avis d'opportunité favorable de mars 2023 et au label d'intérêt général et de qualité statistique obtenu en décembre 2023, avec caractère obligatoire. Le taux de réponse à l'enquête s'avère décevant, de sorte qu'il est probable que l'enquête ne puisse être exploitée que sur un sous-champ. L'enquête diffère des questionnaires habituels de l'Insee (collecte de la liste des établissements adhérents au réseau et non d'informations sur l'unité répondante elle-même). Il est difficile d'obtenir les bons contacts au sein des têtes de réseaux, d'autant plus que le rythme de collecte est très espacé (dernière collecte réalisée en 2020). L'ergonomie des outils de collecte par dépôt-retrait pourrait également être améliorée. Ces constats seront pris en compte pour orienter le champ de l'enquête à l'horizon d'un prochain millésime à collecter en 2028 avec les nouveaux outils de la filière de collecte unique.

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM, 2024) [ESM 5]

Jusqu'à présent soumises à un *gentlemen agreement*, les données sur les chaînes de valeur mondiales sont désormais incluses dans le règlement européen EBS (règlement UE 2019/2152 et règlement d'exécution 2022/918). L'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM), conçue pour répondre à ce règlement, a été collectée à l'automne 2024. Elle a été présentée en commission « Entreprises et stratégies de marché » en octobre 2023. Un comité de concertation a été réuni, dans la continuité des travaux initiés sous le régime du *gentlemen agreement*. La présentation au label a eu lieu fin mai 2024,

Par ailleurs, un enrichissement de l'enquête CAM avec d'autres sources statistiques (données Esane, base tous salariés, données des Douanes, etc.) est en cours, dans le cadre d'un appel d'offre européen. Ces travaux doivent notamment permettre de produire de nouveaux indicateurs.

Enquête sur la filière automobile (2024)

Les travaux de conception d'une nouvelle enquête sur la filière automobile avaient débuté en 2023, avec notamment deux réunions de comité de concertation en juin. La Commission « Entreprises et stratégies de marché » a rendu un avis d'opportunité positif lors de la séance du 5 octobre 2023. Cette enquête va permettre de mieux connaître le périmètre de cette filière en évolution, les caractéristiques des unités qui la composent, mais aussi d'appréhender les mutations qui la traversent et les défis auxquels elle doit faire face. La collecte a été effectuée fin 2024. La présentation au comité du label a eu lieu en avril 2024.

Enquête 2025 auprès des associations [ESM 7]

La collecte de la prochaine enquête auprès des associations aura lieu à l'automne 2025. Une première réunion du comité de concertation s'est tenue en mars 2023 et des tests sur une partie du questionnaire, auprès de gros acteurs associatifs, ont eu lieu avril 2023. Une seconde concertation a eu lieu en avril 2024. Les travaux sur l'échantillonnage et sur l'adaptation du questionnaire aux spécificités des associations intervenant sur quelques grands domaines (médico-social, enseignement) se poursuivent. Le dossier a été présenté en commission pour avis d'opportunité en octobre 2024. Le passage au comité du label est prévu au printemps 2025.

Enquête pilote Voyages professionnels et personnels (VPP, 2024) [TRT 6]

L'enquête VPP a pour objectif de fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. Ces résultats sont actuellement produits à partir de l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), mise en place au début des années 1990, longtemps sous la responsabilité de la Direction générale des entreprises (DGE) ; lors de sa reprise en janvier 2020 dans des délais contraints, l'Insee a poursuivi la collecte et l'exploitation de l'enquête avec le prestataire déjà mobilisé par la DGE. Des travaux menés depuis 2020 sur la qualité du dispositif SDT actuel ont permis de montrer l'existence de biais dans les statistiques produites, liés à la méthode historique. Des premiers travaux méthodologiques ont été menés pour les limiter. La réalisation de l'enquête

pilote vise à expérimenter une méthode davantage en adéquation avec les attendus du règlement européen et les standards de la statistique publique. Ce pilote a reçu un avis favorable en opportunité en juin 2023, par la commission « Démographie et questions sociales », et la commission « Ménages » du Comité du label a accordé le 24 janvier 2024 un avis d'examen favorable avec proposition d'octroi du caractère obligatoire à cette enquête pilote. La collecte du pilote a commencée en mai 2025 pour s'achever en janvier 2025. L'enquête permanente est prévue pour octobre 2025. Elle sera présentée au Comité du Label au cours du 1^{er} semestre de 2025.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Extension du dispositif de production de données d'équipement commercial au champ des services de proximité

Le dispositif « Points de vente (PDV) » permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE, fichiers Majic et Tascom de la DGFIP, ESANE, SIRUS, Sirène). Ce dispositif est produit et mobilisé depuis plusieurs années sur le champ du commerce de détail. Il a été étendu aux services de proximité, couvrant ainsi de nouveaux types de surfaces telles que les ateliers. Cet élargissement, encore expérimental, sera utilisé en 2025 dans le cadre d'études nationales et régionales sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie.

Estimation de la vacance commerciale

Une étude de faisabilité a été conduite en vue de la production d'une mesure de la vacance commerciale à partir des sources fiscales MAJIC¹, CFE² et locaux hors CFE. Il en ressort que les taux apparents de vacance commerciale mesurés à partir de ces sources sont trop élevés, et notamment très supérieurs à ceux mesurés par l'Apur³ sur la commune de Paris. Il est très difficile de circonscrire le périmètre des locaux commerciaux utilisables dans la source MAJIC, de sorte que leur nombre est probablement surévalué. La fraude à la CFE peut également favoriser une sous-estimation du taux d'occupation.

Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

- Étudier la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. Ce travail n'a en effet pas pu être mené comme prévu en 2023. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2024 qui a conduit à des travaux avec la division IPC sur l'exploitation de données récupérées de Booking.com. Une partie des informations servira à compléter le parc des hôtels enquêtés.
- Développer le taux de dématérialisation des hébergements équipés des logiciels ouverts à la collecte en s'appuyant sur ce bilan et sur l'aide apportée par les différents acteurs (Atout France, ADN Tourisme, éditeurs de logiciels, etc.). Un grand nombre d'établissements sont dématérialisés. Néanmoins, les gains en termes de charge sont parfois limités lorsque cela se traduit par l'envoi de fichiers peu exploitables comme des PDF. Des contacts sont repris avec les établissements concernés pour améliorer le dispositif.

1 Mise À Jour des Informations Cadastreales

2 Cotisations foncières des entreprises

3 Atelier parisien d'Urbanisme

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Adaptation des dispositifs à la révision de la nomenclature d'activités [ESM 9]

Les consultations sur les notes explicatives de la nomenclature d'activité française 2025 ont été menées à leur terme. Les travaux d'anticipation des changements dans les comptes sectoriels ont démarré par une expression des besoins d'évolution des sources entreprises.

Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents :

l'évolution du positionnement de l'Insee sur la production de statistiques du tourisme, recentré sur un objectif de réponse aux besoins internationaux, nationaux et régionaux, conduit à étendre l'éventail des problématiques relatives au tourisme et des sources mobilisées pour y répondre. En particulier, il lui faut répondre aux fortes attentes sur l'évaluation du tourisme des non-résidents. En lien avec la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers), le département travaillera à l'exploitation de sources alternatives (données CB, téléphonie mobile, scrapping plateformes), pour estimer les arrivées de touristes étrangers. Des travaux sont menés avec Orange pour estimer les visiteurs étrangers. Ce dispositif pourrait devenir pérenne en 2025.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Transformation de l'*Insee Références* sur les entreprises en un espace thématique

Le département a été associé à un projet pilote mené par le département de l'offre éditoriale de l'Insee, visant à substituer à l'*Insee Références* annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. Cet espace a été ouvert aux internautes le 5 décembre 2024 et sera mis à jour « au fil de l'eau ». Ces évolutions visent à mieux valoriser les statistiques structurelles d'entreprises.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Une hausse du taux de marge de l'industrie agroalimentaire de 2019 à 2022 concentrée dans les groupes	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8260922		ESM 6
Les difficultés s'accumulent pour les magasins d'habillement-chaussures depuis les années 2010	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8258346	AVG 2	
Les revenus des pharmaciens	À paraître fin 2024 ou début 2025	AVG 7	
Saison touristique d'été 2024 La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme est en léger retrait	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8261969		
Saison touristique d'hiver 2024 Les Alpes toujours attractives, le tourisme d'affaires en net repli	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8181177		
Hébergements proposés par des particuliers via des plateformes		AVG 2, AVG 9	
L'empreinte carbone des touristes en France	Reporté au 1 ^{er} trimestre 2025	AVG 1	
Capacité à innover et stratégie - enquête innovation			ESM 3
TIC 2023		AVG 2	
Déchets 2024		AVG 1	ESM 1
Antipol		AVG 1	ESM 1
Panorama des entreprises en 2022	À paraître		
Le compte du commerce en 2023 L'activité recule dans le	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8208814		

commerce hors automobile, l'emploi est quasi stable (en base 2020)			
Le compte des services marchands en 2023 Les services marchands assurent la croissance du PIB et de l'emploi (en base 2020)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8208982		
Le compte provisoire de l'agriculture en 2023 Les prix baissent pour les céréales et ralentissent pour les intrants (en base 2020)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8211334		
L'agriculture en 2023 (en base 2020)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/8213949		

Avis de moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement la DSS

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation

EQRT 7. Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

Secteurs en développement

EQRT 9. Observer l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du *Care* sont et resteront en tension dans les années à venir.

Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées. Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce domaine.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Tous les avis de la Commission ESM (cf. fin de document) sauf les avis 2 et 5

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

0. Éléments de contexte en 2024

L'année 2024 a été marquée par une **actualité conjoncturelle riche** avec l'accueil à Paris des JOP, le reflux de l'inflation ou l'incertitude politique née de la dissolution de l'Assemblée nationale. Toutefois, ces soubresauts de l'actualité ne nécessitent pas une prise de parole aussi fréquente que durant la crise sanitaire et **le rythme des analyses conjoncturelles tend à retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire** : deux *Points de conjoncture* intermédiaires ont ainsi été publiés en plus des quatre *Notes* trimestrielles.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, la refonte du système d'information est lancée depuis juin 2024 avec l'arrivée d'un directeur de la refonte. Depuis septembre, d'autres agents étoffent l'équipe pour travailler sur le « produit conjoncture », avec notamment avec un chef de projet informatique, des informaticiens et un poste partagé d'assistance métier à la recette. Cette refonte vise à produire les enquêtes les plus pertinentes et réactives possibles, plus modulables, et ce de manière plus rationalisée en profitant des outils mutualisés de la filière. À très court terme, elle permettra aussi d'abandonner le logiciel SAS. À moyen terme, elle permettra le changement de NAF, ou de modifier le champ des enquêtes. Une note (mi NCO, mi NCS) a été adressée en octobre au Comité des Investissements pour instruction.

En amont de cette refonte, et de la réécriture complète des questionnaires dans les nouveaux outils de la filière, nous avons lancé une réflexion sur la pertinence et l'harmonisation de l'ensemble des questions posées à travers les différentes enquêtes. Certains des questionnements spécifiques introduits en 2022 et modifié en 2023, dans ces enquêtes pour évaluer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique n'ont pas pu être aménagés ni retirés en 2024.

Afin de limiter le lent déclin des taux de réponse, nous augmentons nos mises en demeures au titre du contentieux. Enfin, concernant spécifiquement l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière, nous nous sommes rapprochés de la Fédération de la Promotion Immobilière afin qu'ils puissent mobiliser leurs adhérents à nous répondre : une convention bilatérale est en cours de rédaction.

Concernant des aspects plus méthodologiques, un travail a été réalisé en partenariat avec Paris School of Economics (dans le cadre de l'axe *Nowcasting* de la chaire) sur un climat des prix, et publié dans la *Note de conjoncture* d'octobre.

Enfin, 330 *Informations rapides* ont été diffusés en 2024. Cette collection met à disposition les indicateurs conjoncturels produits par l'Insee en commentant les évolutions et en fournissant des éléments de contexte.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Refonte en cours du système d'information des enquêtes de conjoncture en lien avec la filière. L'abandon définitif de la collecte papier est en cours d'instruction. Cela permettrait notamment de rationaliser la conception des questionnaires et faciliterait son évolution rapide. Cet abandon donnera lieu à échanges avec certains partenaires et utilisateurs ainsi qu'avec le Cnis une fois l'instruction terminée.

Un comité des utilisateurs sera réuni début 2025 afin de discuter des évolutions potentielles du questionnaire à mettre en œuvre à l'occasion de la bascule dans la nouvelle filière.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Sans objet

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Poursuite des travaux d'adaptation de la chaîne de production actuelle des enquêtes de conjoncture, notamment sur le passage en R des derniers codes SAS encore existant.

Poursuite des travaux méthodologiques sur les indicateurs synthétiques issus des enquêtes (tels un climat sur les prix).

À compter de mars 2024, les *Informations Rapides* « Prix du pétrole et des matières premières importées » sont devenues « Prix des énergies et des matières premières importées ». En plus du cours du pétrole (Brent) précédemment suivi, les prix du gaz sur le marché européen (TTF) et de l'uranium (octaoxyde de triuranium) le sont également. Par ailleurs, neuf « matières stratégiques pour l'industrie » (argent, chrome, cobalt, cuivre, lithium, molybdène, nickel, palladium, platine) font désormais l'objet d'un suivi spécifique dans ces *Informations Rapides*. En particulier, les prix du chrome, du cobalt, du lithium et du molybdène sont intégrés à l'indice des prix des métaux non ferreux à compter de janvier 2024 (le cuivre, le nickel, l'argent, le palladium et le platine faisaient déjà partie de l'indice des matières premières minérales, soit en tant que métaux précieux soit en tant que métaux non ferreux).

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La fréquence des publications d'analyse conjoncturelle diminue par rapport à la période de la crise sanitaire, et se rapproche ainsi des standards passés. Six *Notes* ou *Points de conjoncture* ont ainsi été publiés en 2024, contre sept de 2021 à 2023 (et classiquement quatre par an, avant la crise sanitaire). cf. <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119>

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Notes et Points de conjoncture	https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=119	AVG 3 (éclairages de comparaison internationale) AVG 6 (exploitation de l'enquête conjoncture ménages) AVG 9 (données CB) AVG 11	SYSFI 10
Post de blog sur productivité	https://blog.insee.fr/la-productivite-du-travail-fr-depuis-la-crise-sanitaire/		ESM 4
Post de blog sur enquêtes de conjoncture	https://blog.insee.fr/les-enquetes-de-conjoncture-se-valent-elles-toutes/	AVG 11	
Informations rapides		AVG 11	

Avis de moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le service de la conjoncture

Commission Entreprises et stratégies de marché

Organisation et stratégies des entreprises

ESM 4. Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Commission Système financier et financement de l'économie

Analyser la conjoncture

SYSFI 10. Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (*nowcasting*) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des douanes et droits indirects

Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)

0. Éléments de contexte en 2024

Plusieurs éléments de contexte ont guidé les travaux du Département des Statistiques et Études du Commerce extérieur (DSECE) en 2024, pour la plupart dans la continuité de ceux engagés l'année précédente.

L'actualité géopolitique internationale, avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine, a conduit le DSECE à réaliser une étude sur les échanges commerciaux avec la Russie deux ans après le début de la guerre. De même, sur le plan économique, dans le cadre des discussions du projet de loi de ratification du CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement* projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada), le DSECE a été sollicité pour une audition au Sénat sur l'évolution des échanges commerciaux avec le Canada, en particulier pour les filières sensibles (sucre, bœuf, volaille...). Plus généralement, il suit attentivement les impacts potentiels des politiques commerciales menées par les principaux fournisseurs ou clients de la France (Chine, États-Unis...).

L'autre élément de contexte est le cadre réglementaire européen, à savoir le règlement (UE) 2019/2152 dit EBS (*European Business Statistics*), dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2024 avec l'exploitation des micro-données échangées par les États-membres : d'une part les échanges de données douanières pour prendre en compte les flux de quasi-export et le dédouanement centralisé, d'autre part les micro-données statistiques sur les flux intra-Union européenne, pour progresser dans l'analyse des asymétries avec les données des pays partenaires et étudier les pistes d'allègement de la charge d'enquête pour les entreprises.

Parallèlement, le DSECE a poursuivi en 2024 ses travaux pour adapter son système d'information à l'évolution de la source de données sur les échanges extra-UE (nouvelle plateforme douanière Delta Imports / Exports). Il a également pris des dispositions pour exploiter de nouvelles sources de données administratives afin d'améliorer la couverture des statistiques du commerce extérieur (déclarations Delta H7 sur le champ des faibles valeurs, données fiscales issues du guichet unique européen pour les ventes à distance (OSS, *One-Stop-Shop*)) et a établi des contacts réguliers avec la DGFIP pour suivre le projet de Facturation électronique, qui devrait à terme avoir un impact sur la production des statistiques du commerce extérieur.

Enfin, le programme de réingénierie de la chaîne statistique, démarré en 2023, s'est poursuivi activement en 2024, avec notamment des travaux de description de processus cibles.

1. Travaux en 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

- **qui ont débuté en 2024** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024) ;
- **ou qui étaient toujours en cours en 2024** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024) ;
- **ou qui sont entrés en production en 2024.**

Pour chaque projet mis en production en 2024 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (EMEBI)

L'EMEBI avait été mise en place en janvier 2022 en remplacement de la déclaration d'échanges de biens et avait obtenu un avis d'opportunité et le label d'intérêt général avec caractère obligatoire pour une période de trois ans (2022-2024). En 2024, après passage au Cnis et au comité du Label de la statistique publique, l'avis d'opportunité et le label d'intérêt général avec caractère obligatoire ont été renouvelés pour cinq ans (2025-2029).

Enquête auprès des exportateurs, afin d'identifier ceux qui réalisent des flux de « quasi-export »

Le quasi-export concerne des biens qui sont expédiés depuis un État-membre A (ex : France) vers un État-membre B (ex : Pays-Bas) afin d'être ensuite exportés vers un pays tiers C (ex : Chine). Actuellement, dans les statistiques du commerce extérieur de la France, dans ce type de situation, le pays de destination des exportations de l'État-membre A n'est pas la destination finale C mais l'État-membre intermédiaire B. Un projet, piloté par Eurostat, vise à « gommer » les flux intermédiaires intra-UE pour ne faire apparaître dans les statistiques que les flux depuis les pays réels d'exportation vers les pays tiers, donc dans l'exemple ci-dessus, à comptabiliser ce type de flux comme étant un flux de l'État-membre A à destination du pays tiers C. Ce projet s'appuie sur un échange de micro-données douanières (CDE : *customs data exchange*) entre les autorités statistiques des États-membres : les déclarations d'exportations vers les pays tiers (pays C) correspondant à du quasi-export sont transmises par le pays intermédiaire (pays B) au pays d'origine de l'exportation (pays A) afin que celui-ci comptabilise ce flux vers le pays C.

Cette nouvelle règle de comptabilisation a été mise en œuvre depuis janvier 2024. Suite aux expertises des données réalisées par le DSECE en 2023 pour préparer cette évolution, il est apparu que, parmi les flux vers les pays tiers, il n'était pas toujours possible d'identifier de façon fiable ceux qui correspondent à du quasi-export.

Au cours de cette phase préparatoire, le DSECE a été amené à interroger des entreprises pour vérifier cette information. À partir de 2024, avec le passage en production de cette nouvelle règle de comptabilisation, le DSECE a systématisé cette interrogation auprès des entreprises les plus susceptibles de réaliser ce type de flux, afin de fiabiliser les résultats et de questionner ces exportateurs sur le circuit logistique suivi par les marchandises. Cette validation permet de constituer un référentiel de quasi-exportateurs utilisé pour la production mensuelle des résultats transmis à Eurostat.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E) et la nouvelle source de données sur l'avitaillement en produits pétroliers

Le système de collecte des données douanières utilisées par le DSECE pour produire les statistiques sur les importations et les exportations extra-Union européenne (le document administratif unique) fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Imports / Exports). La bascule est prévue fin 2024 pour les importations, et fin 2025 pour les exportations.

Le DSECE a adapté son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données avec l'aide de la sous-direction métier de la DGDDI chargée du suivi du dédouanement et la sous-direction informatique. Il a aussi saisi cette opportunité pour récupérer quelques nouvelles données qui n'étaient pas présentes dans son système d'information (par exemple l'identifiant du vendeur dans le cas des importations). Les développements correspondants sont à ce stade terminés et largement recettés en vue de la mise en production de « Delta I » à la fin du mois de novembre 2024. En 2025 les travaux porteront sur l'intégration du flux d'exportation (« Delta E »).

Le DSECE avait aussi prévu d'adapter son système d'information au remplacement de l'actuelle application douanière de collecte des données sur l'avitaillement concernant les produits pétroliers par un nouveau mode de collecte qui devait avoir lieu en 2025, mais ce remplacement est reporté à 2027, ce qui décale les travaux d'adaptation du DSECE.

Exploitation des micro-données des autres États-membres, dans le cadre du projet MDE-CDE (*micro-data exchange, customs data exchange*) prévu par le règlement européen sur les statistiques d'entreprises (*European Business Statistics, EBS*) (AVG 3)

- Analyse des données miroir sur les flux intra-Union européenne (MDE)

Le DSECE a poursuivi en 2024 le travail d'analyse des micro-données sur les exportations vers la France fournies par les autres États-membres, et leur confrontation avec les données françaises « miroir » sur les importations. L'objectif est d'expertiser les éventuelles asymétries afin de les expliquer et de les corriger. Il s'agit aussi de repérer à l'inverse les cas où les données sont cohérentes de façon stable, afin d'étudier la faisabilité d'utiliser des données d'export fournies par les autres États-membres en substitution d'une partie de la collecte nationale sur les imports pour alléger la charge d'enquête des entreprises françaises, sans dégrader la qualité des statistiques produites.

Les travaux menés sont en partie guidés par Eurostat qui organise des *Workshops* et transmet aux États-membres des questionnaires, comprenant notamment des demandes de comptages sur différents cas d'incohérences ou de valeurs manquantes, permettant ainsi d'évaluer la qualité des données transmises et reçues par les États-membres. Cet été, les travaux menés pour répondre à un questionnaire Eurostat sur la qualité des identifiants TVA des clients a permis de constater que les identifiants TVA des clients français présents dans les données miroir transmises à la France par les États-membres partenaires étaient globalement bien renseignés. En 2024, des programmes informatiques ont été élaborés afin d'automatiser l'identification des asymétries les plus importantes par produit (nomenclature NC8) et pays de provenance / pays d'origine.

Dans le cadre de ce projet MDE (*micro-data exchange*), Eurostat anime également des *Task Forces* qui visent à approfondir des thématiques spécifiques. Ainsi, la *Task Force Confidentiality* qui a pour objectif d'identifier des méthodes performantes de secrétisation des données miroirs pour la diffusion

des résultats, a été l'occasion pour le DSECE de mener une étude méthodologique sur le sujet et de la présenter lors d'une réunion de cette *Task Force* en juin 2024.

À noter que, de même que le DSECE peut être amené à interroger les pays partenaires sur des incohérences repérées dans les données, il doit aussi répondre aux questions des autres États-membres sur les données qu'il leur a transmises. La charge de travail liée à cette activité de réponse aux demandes a commencé à s'accroître en 2024 et elle a vocation à augmenter encore au vu du développement des expertises par les autres États-membres et de l'objectif de plusieurs d'entre eux de réduire la charge de leurs enquêtes nationales en 2025 et 2026, en utilisant plus largement les données MDE.

- Intégration des données du dédouanement centralisé communautaire et des données du quasi-export fournies par les autres États-membres :
 - le dédouanement centralisé communautaire permet de centraliser les formalités douanières auprès d'un seul bureau de déclaration d'un État-membre pour des flux qui sont du ressort de bureaux de douane d'autres États-membres. Une expertise de ces données a été réalisée en 2023, et des échanges avec certains États-membres ont été nécessaires pour vérifier la complétude et la fiabilité des données fournies par ceux-ci. En 2024, le DSECE a poursuivi les expertises des données et a rédigé les spécifications pour leur intégration en production, tout en continuant à échanger avec les principaux pays partenaires pour s'assurer d'obtenir des données complètes et dans les délais ;
 - le quasi-export (cf. 1.1) : le retraitement du quasi-export a été mis en œuvre à partir de janvier 2024 dans les productions pour Eurostat, dans le cas des flux où la France est le pays intermédiaire (B). En revanche, concernant le retraitement des flux de quasi-export où la France est le pays d'exportation réel et effectue une première expédition vers un autre État-membre avant l'exportation vers un pays tiers, il doit s'appuyer sur l'utilisation des données reçues des autres États-membres concernés. Celles-ci devant être conservées dans un environnement informatique vérifiant des normes strictes de sécurité établies par Eurostat (*ESS Security*), leur intégration en production nécessite des mesures particulières et sera effective en 2025.

Intégration des nouvelles déclarations sur le champ des envois de faible valeur

Depuis le 1^{er} juillet 2021, une évolution réglementaire (suppression de la franchise fiscale) conduit à l'obligation de déclaration de tous les envois en provenance de pays tiers vers l'union européenne quelle que soit leur valeur. En dessous d'un certain seuil les opérateurs peuvent utiliser une déclaration simplifiée (Delta H7). Le DSECE a effectué des démarches pour récupérer ces données en vue de leur expertise avant d'envisager de les intégrer dans ses statistiques. En 2024, seuls trois mois de données ont été chargés dans le système d'information du DSECE en raison de leur très forte volumétrie. Le DSECE devra donc mener ses expertises dans un autre environnement de la DGDDI et prévoir une agrégation préalable des données avant intégration en production.

Eurostat n'a à l'heure actuelle pas produit de lignes directrices sur le mode de prise en compte de ces données, qui ne portent que sur les importations (sans déclaration équivalente pour les exportations).

Intégration de nouvelles données fiscales relatives aux ventes à distance intra-UE de biens

Suite à la mise en place du guichet unique de TVA (OSS, pour « *One-Stop-Shop* ») au niveau de l'Union européenne pour les ventes à distance intra-UE de biens depuis le 1^{er} juillet 2021, les entreprises utilisant ce dispositif ne sont plus tenues de s'immatriculer à la TVA dans l'État-membre

d'introduction du bien et de ce fait sont dispensées de réponse pour ce flux dans l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI). Il s'agit donc de réintégrer dans les statistiques du commerce extérieur les flux réalisés par ces opérateurs.

Le DSECE s'était rapproché en 2023 de la DGFiP, et un groupe de travail a été mis en place pour définir précisément le contenu de la transmission à mettre en place et le cadre réglementaire de la fourniture de ces données (convention). En 2024, la convention a été finalisée, l'historique des données depuis juillet 2021 a été transmis par la DGFiP en novembre et le premier flux trimestriel débutera en décembre. Après expertises complémentaires, le mode de prise en compte en production sera établi. Comme pour les données H7, il n'existe pas de guide d'Eurostat pour l'exploitation de ces données.

Suivi du projet de réforme de l'Union douanière et de mise en place d'un futur *hub* de données européen

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union douanière, un *hub* de données européen sera créé, et remplacera les collectes nationales des déclarations de douanes. Le projet de texte du futur code de l'Union douanière (CDU) ne prévoit pas à ce stade d'accès aux données pour les services statistiques à des fins de production des statistiques du commerce extérieur. En concertation avec ses homologues européens, le DSECE a alerté les autorités douanières et statistiques et a soutenu un projet d'amendement du texte proposé par l'Allemagne (Destatis), afin de garantir l'accès aux données pour les autorités nationales statistiques en charge des statistiques du commerce extérieur.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Réingénierie de la chaîne de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur

Le DSECE s'est engagé à partir de 2023 dans un programme de réingénierie de l'ensemble de son processus de production et de diffusion des statistiques du commerce extérieur. Cette refonte a pour objectifs de moderniser l'ensemble de la chaîne, d'intégrer les nouveaux outils et les préconisations récentes de bonnes pratiques de la statistique publique, et de rendre la chaîne de traitements plus évolutive afin de prendre en compte de façon plus agile les évolutions réglementaires et de permettre une amélioration continue. La durée prévisionnelle du projet est d'environ quatre ans.

En collaboration avec la sous-direction informatique, les évolutions de la chaîne statistique ont été subdivisées en trois paliers fonctionnels. Les travaux réalisés en 2024 sont ceux prévus dans le palier 1, qui comprend le processus d'échantillonnage, la mise en place d'un référentiel d'entreprises permettant le tirage de l'échantillon et, en aval de la chaîne, la production des données conjoncturelles. Il s'agissait notamment pour le DSECE, avec la participation des centres de collecte statistique de la DGDDI, de décrire précisément les nouveaux processus et les fonctionnalités attendues. Le DSECE s'est rapproché de l'unité Qualité de l'Insee lors de cette phase afin de bénéficier de son expertise en matière de modélisation de processus (GSBPM, *Generic Statistical Business Process Model*) et d'analyse des risques.

En 2024 ont également démarré des travaux de méthodologie statistique sur lesquels s'appuieront les spécifications des contrôles-redressements, dont la refonte est prévue au palier 3.

Mise en place de nouveaux coefficients retard dans les séries publiées

Afin d'anticiper les données des déclarations retardataires, des coefficients retard sont estimés et appliqués aux agrégats publiés afin d'éviter (ou réduire) les révisions lors des publications ultérieures. Suite au remplacement de la déclaration d'échanges de biens par l'enquête sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) depuis janvier 2022, des travaux méthodologiques ont été réalisés pour mettre au point une nouvelle méthode d'estimation des coefficients retards sur l'ensemble du champ (intra et extra UE). Elle a été mise en œuvre en production courante en 2024, un bilan sur l'année écoulée sera effectué début 2025.

Calcul de nouveaux coefficients CAF-FAB

Pour calculer le solde commercial en concept FAB-FAB (franco à bord), c'est-à-dire au « passage de la frontière du pays exportateur », les exportations françaises sont comptabilisées au passage de la frontière nationale (FAB), mais une correction (taux de passage CAF/FAB) est apportée aux importations CAF (coût assurance fret) pour éliminer tous les frais liés à l'acheminement des marchandises depuis la frontière du pays partenaire jusqu'à la frontière française. Une symétrie est ainsi établie dans la comptabilisation des deux flux afin de ne pas biaiser le calcul du solde commercial.

Le DSECE a mis en œuvre comme prévu à partir de janvier 2024 sa nouvelle méthode de calcul des coefficients CAF-FAB élaborée en 2023. Cette nouvelle méthode présente notamment l'avantage de permettre un calcul plus fréquent des coefficients et donc une mise à jour plus régulière que précédemment. Le DSECE a convenu avec l'Insee (comptabilité nationale) et la Banque de France (balance des paiements) d'effectuer une mise à jour de ces coefficients tous les trois ans et de faire un point chaque fin d'année pour décider de la nécessité (ou non) de mettre à jour les coefficients pour l'année suivante sans attendre le délai de trois ans, au cas où il serait observé de fortes évolutions dans les prix des transports de marchandises.

Utilisation du répertoire européen des groupes (EGR) pour identifier les flux intra-groupes européens des entreprises implantées en France

Le développement des échanges internationaux de biens entre les filiales d'un même groupe localisées dans des pays différents est une composante fondamentale de la mondialisation de l'économie.

Une première exploration des données du répertoire européen des groupes (EGR : *European Group Register*) a été réalisée par un stagiaire Ensaë au cours de l'été 2024 en vue d'identifier et de mesurer les flux de commerce extérieur intra-UE qui sont réalisés au sein d'un même groupe européen. La part dans les exports intra-UE des échanges intra groupes a pu être estimée.

Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français (ESM 6)

Depuis 2022, le DSECE a entrepris des travaux pour calculer des indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements français. Ainsi, après une étude sur la vulnérabilité des approvisionnements en provenance de Chine en 2022, et une étude sur la vulnérabilité énergétique de la France publiée en 2023, le DSECE a démarré en 2024 une étude sur l'autonomie alimentaire des départements et régions d'outre-mer (DROM) (**AVG 8**), dont les difficultés d'approvisionnements ont notamment fait l'objet d'un rapport d'information parlementaire publié en 2023. Il s'est mis en relation avec les directions régionales des DROM de l'Insee et le service statistique du ministère de l'Agriculture, qui produit notamment des indicateurs de souveraineté alimentaire avec France Agrimer.

Suivi des accords de libre échange et de l'impact des politiques commerciales

Différentes analyses ont été menées dans le cadre du suivi des accords de libre échange et des politiques commerciales des partenaires de la France : échanges avec le Canada (audition du DSECE et de la sous-direction Commerce international par le Sénat dans le cadre des discussions du projet de ratification du CETA), étude sur les voitures électriques, démarrage d'une étude sur les vélos électriques, étude sur le bilan du Brexit.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Création d'un nouveau produit de diffusion visant à documenter et valoriser les travaux méthodologiques auprès du grand public

Le DSECE a créé en 2024 une nouvelle collection de publications, la collection « Méthodes et analyses », pour valoriser ses études méthodologiques et fournir au grand public des informations plus détaillées sur ses méthodes statistiques. Le premier numéro, publié en 2024, porte sur la nouvelle méthode de calcul des coefficients CAF-FAB mise en place en 2023 (cf. 1.3).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Des échanges franco-russes de biens fortement impactés par deux ans de guerre en Ukraine	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_97.pdf	AVG 3	ESM 6
Voitures électriques : vive expansion dans les échanges de voitures de la France depuis six ans	https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_96.pdf	AVG 1, AVG 3	ESM 6
Les échanges commerciaux franco-britanniques trois ans après le Brexit	Études et éclairages n° 98	AVG 3	

Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le DSECE

Commission Entreprises et stratégies de marché

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

ESM 6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

À cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

0. Éléments de contexte en 2024

L'année 2024 a été marquée d'abord par la crise agricole de début d'année. Dans ce contexte, la publication en février 2024 de l'ouvrage sur les *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*, co-réalisé avec l'Insee dans la collection *Insee Références*, a été particulièrement opportune, et a rencontré un écho médiatique exceptionnel par rapport aux publications usuelles du service. L'analyse des revenus et des niveaux de vie des agriculteurs, à partir de données inédites issues du rapprochement entre le recensement agricole et les données socio-fiscales des ménages, a suscité un intérêt tout particulier.

L'année 2024 s'est également caractérisée par de très mauvaises récoltes en céréales (la plus faible production de blé depuis 40 ans) ; une vendange très en retrait par rapport à la normale ; et le développement de plusieurs épizooties. Dans ce contexte, le suivi conjoncturel assuré par le service a été renforcé au cours de l'été et de l'automne, et le service a été également fortement sollicité pour tenter d'apprécier de manière précoce les conséquences économiques de ces situations sur les exploitations agricoles.

Enfin, en septembre, à l'issue de près d'un an de négociation, le règlement d'application du nouveau Réseau d'Information sur la Durabilité des Exploitations Agricoles (RIDEA), a été voté, pour une mise en œuvre progressive, et complète à partir de l'année de référence 2028. Ce RIDEA succède au RICA en élargissant considérablement le champ des informations collectées, pour inclure désormais des thématiques environnementales et sociales. Un important chantier de réflexion sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions va donc débuter dès 2025.

1. Travaux en 2024

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2023 (ESEA 23) (AVG 1, ESM 2)

La collecte d'ESEA 23 s'est achevée en mars 2024. Les opérations de validation des données collectées ont été lancées dans la foulée, en collaboration avec les régions et l'unité en charge de la méthodologie statistique au SSP. Ces données ont été transmises à Eurostat en décembre, conformément au règlement *Integrated Farm Statistics* (IFS) encadrant les ESEA. Début 2025, le SSP diffusera les résultats de cette enquête en publiant sur Agreste un *Primeur* et un *Chiffres et Données*. L'objectif est de sortir ces publications lors du Salon international de l'Agriculture 2025. Des études complémentaires suivront, exploitant les modules thématiques de l'ESEA 23. En premier lieu, un focus sera réalisé sur les équipements et le numérique dans la collection *Primeur*.

Enquête sur les pratiques culturelles (PK) en arboriculture et viticulture 2024 (AVG 1, ESM 2)

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des enquêtes sur les pratiques culturelles, source de référence pour décrire les itinéraires techniques mis en œuvre par les agriculteurs en France et en mesurer l'impact sur l'environnement. Dans un objectif de synergie, le SSP a choisi pour la première fois, de regrouper l'arboriculture et la viticulture dans une seule et même enquête PK. L'enquête a obtenu le caractère obligatoire et le label de qualité statistique et d'intérêt général lors de son examen par le Comité du label. La collecte de cette enquête a débuté fin novembre auprès de 14 000 exploitation agricoles et se terminera en mars 2025. Les résultats permettront au SSP de transmettre à Eurostat, d'ici la fin de l'année 2025, les statistiques sur les usages de pesticides couvrant les campagnes agricoles de 2020 à 2024. Il s'agit du dernier rapportage sous cette forme. À partir de 2026, le règlement SAIO (sur les intrants et les outputs de l'agriculture) prendra le relais et portera sur une liste définie de 21 cultures. Dans cette perspective, le SSP a débuté en septembre les travaux de préparation d'une enquête PK phyto dédiée à répondre à cette future réglementation. Pour sa première édition programmée fin 2026 / début 2027, il est prévu d'externaliser la collecte et de la réaliser sur internet. La précision recherchée sur les variables d'intérêt de l'enquête sera nationale.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pratiques culturelles et données privées des logiciels de gestion des parcelles (AVG 1 et 2, ESM 2)

Un test de récupération de données de gestion parcellaire sur les usages de pesticides a été initié en juin avec la collaboration de trois éditeurs volontaires (CDAF, Isagri, Smag). Cette démarche, menée en dehors du cadre d'une enquête labellisée, a nécessité jusqu'à fin octobre, de récupérer auprès des agriculteurs leur autorisation pour accéder à ces données. Afin de maximiser le nombre de participants, le SSP avait préparé divers matériaux de communication, tels qu'une page dédiée sur Agreste, une vidéo et une FAQ. De plus, un mailing a été envoyé aux 6 000 exploitants ayant déclaré dans les enquêtes PK être prêts à partager au SSP leurs données de traitements phytosanitaires (PPP).

La récupération des données a débuté en novembre. Leur exploitation a démarré et se poursuivra en 2025. Elle permettra d'alimenter un rapport qui sera remis au Cnis au deuxième trimestre 2025. Le SSP envisage déjà de pérenniser ce dispositif de recueil de données en prévision de la future PK phyto (*cf. point supra*). Les agriculteurs interrogés auront la possibilité de répondre à cette

enquête en autorisant le SSP à accéder aux données de traitements PPP directement saisies dans leurs logiciels de gestion parcellaire.

Dans le cadre de la modernisation de la statistique européenne, le SSP participe depuis début novembre à un projet conjoint avec les Pays-Bas et l'Allemagne, financé par Eurostat. Ce projet vise à explorer le potentiel des données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire. La France est chargée d'identifier les leviers de motivation des agriculteurs pour partager leurs données sur les traitements PPP.

Aquaculture (ESM 8)

Les travaux de construction d'un guichet unique dédié à l'aquaculture maritime se sont poursuivis tout au long de l'année 2024. Cette période a été mise à profit pour développer en *low code*, une première version du portail Aquapreneur, qui abritera ce guichet. Des tests ont débuté au dernier trimestre pour récupérer des données sur la production et l'emploi aquacoles à partir de bilans comptables. Ces tests se poursuivront en 2025. Dans cette perspective, ce projet conduit sous la forme d'une *Start'Up* d'État, bénéficiera à hauteur de 80 % d'un financement du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). L'ouverture d'Aquapreneur est programmée pour mars 2026. À cette date, la charge d'interrogation de notre enquête sur l'aquaculture pourrait se réduire sensiblement. Elle se limiterait alors aux seules productions aquacoles relevant de la pisciculture et de l'algoculture en eau douce (soit 700 unités sur les 3 800 enquêtées chaque année).

Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures menés en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (Cnes) montraient des résultats *a priori* assez cohérents avec la statistique annuelle agricole et les résultats de l'enquête Terres labourables. Le SSP a avancé dans l'appropriation des techniques de traitement (formation et convention en cours de finalisation pour l'utilisation du centre de calcul du Cnes) de manière à être plus autonome sur l'actualisation des traitements (ajout de nouvelles années, de nouvelles cultures). Avec des réponses à la demande plus importante que prévue de la part des directions, l'objectif de diffusion d'un premier produit à destination de la communauté de la recherche n'a pas pu être tenu mais les travaux se poursuivront pour aboutir en 2025. Ils pourront bénéficier le cas échéant des orientations données au *WP7 : Use Case: AI/ML on earth observation data, satellite imagery* du *One-Stop-Shop For Artificial Intelligence/Machine Learning for Official Statistics (AIML4OS)* sur l'observation de la Terre (projet européen sur l'utilisation de l'IA pour la statistique publique), en lien avec la DMCSI.

Enquête sur les livraisons d'engrais

Le label d'intérêt général et de qualité statistique de cette enquête annuelle a été prolongé jusqu'à fin 2025 en accord avec le Comité du label. Elle sera examinée par le Comité en 2025.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Utilisation du territoire

En 2024, un nouveau jeu de pondérations a été intégré à la chaîne de traitement Teruti. À l'automne, le SSP a pu mettre en ligne le *Chiffres et Données* du millésime 2022 de Teruti, (moyenne triennale des résultats des enquêtes 2021, 2022 et 2023). Cette diffusion a été complétée par des séries longues sur les principaux agrégats de l'occupation des sols (naturels, agricoles et artificiels). Ces données ont été valorisées dans un *Primeur* sur l'évolution de l'occupation des sols et l'artificialisation en France au cours des quarante dernières années.

Dans la perspective de la mise à disposition des premières données de l'OCS-GE (occupation des sols à grande échelle) de l'IGN, l'année a également été l'occasion de réfléchir à l'opportunité de poursuivre l'enquête Teruti. Le SSP a estimé que cette nouvelle source de données avait une plus-value très significative par rapport à Teruti et couvrait les besoins des utilisateurs de Teruti. Par conséquent, il est envisagé d'arrêter la collecte de Teruti en 2025.

Indice de production industrielle (IPI)

En 2024, ont débuté à l'automne les premiers tests d'intégration des données mensuelles de l'enquête mensuelle de production (EMP) des IAA dans la chaîne informatique servant au calcul de l'IPI par l'Insee. Actuellement, ces données sont intégrées en aval (outil Ocapi), et l'objectif est de pouvoir les intégrer plus en amont dans la chaîne (*i.e.* dans l'outil Origami). Un poste dédié à la DR d'Occitanie a été mis à disposition pour réaliser ces tests. Ces derniers devraient aboutir fin 2025.

Appariement recensement agricole 2020 et Filosofi : diffusion des données et résultats (AVG 8)

Il s'agit d'un appariement réalisé en 2023, qui a débouché en 2024 sur différentes études sur les revenus et niveaux de vie des ménages agricoles, et dont les données vont être déposées sur le CASD prochainement (finalisation des documents et bases en cours). Un premier *Primeur* a été publié le 27 février 2024, en complément de l'*Insee Références* consacré à l'agriculture qui a fourni quelques éléments également. Ces données ont été exploitées également par les services statistiques en région (Srise) pour éclairer les niveaux de vie et la pauvreté monétaire des ménages d'exploitants agricoles de ces régions. Quatre publications régionales sont sorties à l'été ou à l'automne, et d'autres sorties sont prévues fin 2024-début 2025. Un groupe de travail direction régionale Insee-Srise a également été lancé en 2024. Par ailleurs, l'Insee a prévu de faire une demande d'habilitation pérenne au comité du secret fin 2024 pour accéder à ces données.

Valeur vénale des terres

Le SSP réalise chaque année avec la Fédération nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNsafer) des estimations du prix des terres et des prés à partir des données transmises par les notaires aux Safer sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles à partir de 2025 pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO. En prévision de ces travaux nouveaux, le SSP a intégré cette expertise dans le cadre des échanges méthodologiques avec la FNsafer (travaux prévus dans le cadre du comité scientifique FNsafer-SSP).

Rebasement d'indices et comptes agricoles

En 2024, le rebasement des indices des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) pour les fruits et légumes (base 2020), qui alimentent les IPPAP diffusés par l'Insee, a été réalisé. Concernant les comptes spécifiques de la branche agricole, le premier compte en nouvelle base 2019-2020 a été publié en juillet 2024 (Commission des comptes de la Nation de juillet). Les comptes régionaux, dont les données détaillées seront diffusées fin 2024 sur Agreste, seront en cohérence avec le compte national élaboré par l'Insee en concertation avec le SSP, conformément au règlement européen entré en vigueur à ce sujet. La réropolation en nouvelle base des comptes régionaux sera réalisée par ventilation des comptes nationaux réropolés quand ces derniers seront disponibles.

Appel à projets de recherche sur « Les nouveaux actifs agricoles : portraits socio-démographiques, trajectoires, insertions »

La caractérisation des nouveaux actifs agricoles et la manière dont les politiques publiques les accompagnent sont des enjeux importants qu'il importe d'éclairer par des analyses précises et étayées. C'est la raison pour laquelle a été lancé fin 2023 un appel à projets de recherche, visant à profiter des apports du monde scientifique.

Cinq projets ont été financés, qui se sont déroulés tout au long de l'année 2024 :

- AgriTempo - Réinventer le tempo de l'agriculture ? Normes temporelles et rapport au travail des nouveaux actifs agricoles (université de Lorraine, laboratoire TETRAS) ;
- Agri-Dinamo - Diversité des nouveaux actifs et mutations des organisations productives (INP Toulouse, laboratoire AGIR) ;
- Renouv'agri - Renouvellement des actifs et transformation des modèles agricoles (INRAE Bourgogne-Franche-Comté, Laboratoire CESAER) ;
- Recherche Portrait social des nouveaux agriculteurs (ESA Angers, laboratoire LARESS) ;
- Trajectoires - Trajectoires d'installation et logiques des systèmes développés par les nouveaux actifs agricoles : études de cas en Quercy (INP Purpan, laboratoire LISST-Dynamiques rurales).

Les recherches se termineront fin 2024, les rapports finaux seront transmis début 2025 et un séminaire de présentation des résultats est prévu en avril.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles ont repris en 2024 après une interruption du projet de plus de six mois, du fait de manques de moyens de maîtrise d'œuvre informatique. Les développements sont échelonnés sur fin 2024 / début 2025 avec l'objectif d'une mise en service de l'application de gestion du répertoire en juin 2025, ainsi qu'une instance de l'applicatif ARC de l'Insee. L'objectif de ce projet, cofinancé par Eurostat, est d'industrialiser la mobilisation de sources administratives multiples pour l'alimentation et la mise à jour du répertoire, sur l'exemple de Sirius (mais qui ne couvre pas bien le champ de l'agriculture).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La simplification des contenus et la refonte de la charte graphique des *Infos Rapides* a été achevée en 2024 : (<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/3ff250f3-bff8-4e29-992e-196fb31f3c78/search/>, pour un exemple de maquette).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, <i>Insee Références</i> (avec Insee)	https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728903	AVG 1, AVG 5, AVG 6	ESM 2
Les scieries : des productions spécialisées avec des modèles économiques spécifiques	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2406/detail/		
Des surfaces de céréales orientées à la baisse depuis 10 ans	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2405/detail/		
Portrait des femmes exploitantes dans l'agriculture française	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2402/detail/		
La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2401/detail/	AVG 5	
La décapitalisation du cheptel bovin, <i>DataViz'</i>	https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/la-decapitalisation-du-cheptel-bovin.html		
Performances économiques des IAA, <i>DataViz'</i>	https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/performances-economiques-industries-agroalimentaires.html		
Images et représentations de l'agriculture dans la société française d'aujourd'hui, <i>Document de travail n° 18</i>	https://agriculture.gouv.fr/images-et-representations-de-lagriculture-dans-la-societe-francaise-daujourd'hui-document-de-travail	AVG 5	
Systèmes de production et emploi en élevage laitier, <i>Document de travail n° 19</i>	https://agriculture.gouv.fr/systemes-de-production-et-emploi-en-elevage-laitier-document-de-travail-ndeg19	AVG 1	
Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020, <i>Analyse n° 199</i>	https://agriculture.gouv.fr/concentration-et-specialisation-en-agriculture-laune-des-recensements-agricoles-de-1970-2020	AVG 8	
Impression 3D : équipements agricoles et innovations alimentaires, <i>Analyse n° 202</i>	https://agriculture.gouv.fr/impresion-3d-equipements-agricoles-et-innovations-alimentaires-analyse-ndeg-202	AVG 2	

Modélisation prospective et action publique dans le secteur forêt-bois, <i>Analyse n° 204</i>	https://agriculture.gouv.fr/modelisation-prospective-et-action-publique-dans-le-secteur-foret-bois-analyse-ndeg204	AVG 1	
Rapport sur <i>Les Outils de financement innovants pour l'agriculture française</i> (Programme ministériel d'études)	https://agriculture.gouv.fr/rapport-detude-outils-de-financement-innovants-pour-lagriculture-francaise		
Rapport sur <i>La diversité et la diversification sociale et géographique des apprenants des écoles publiques d'ingénieurs et vétérinaires relevant du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire</i> (Programme ministériel d'études)	https://agriculture.gouv.fr/etude-sur-la-diversite-et-la-diversification-sociale-et-geographique-des-apprenants-des-ecoles	AVG 5	

Annexe 2 - Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le SSP

Commission Entreprises et stratégies de marché

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

ESM 2. Observer les transformations du système agricole et des industries agroalimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

Observation sectorielle des entreprises

ESM 8. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

ESM 9. Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

0. Éléments de contexte en 2024

Les effectifs du SSM Défense qui comprenaient 23 agents au 31/12/2023 en comptent à présent 21 suite à des départs qui n'ont pas encore pu être remplacés.

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Les traitements post-collecte de l'enquête labellisée sur l'industrie de défense, EDIS 2023, s'achèvent en 2024 avec la tenue d'un séminaire de présentation des premiers résultats partiels provisoires le 14 octobre et la tenue du comité de pilotage associant la Direction générale de l'Armement (DGA) le 5 novembre.

Les premiers résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication *Ecodef statistiques* d'ici à la fin de l'année (**ESM. 6, TRT. 1, TRT. 2**).

Le SSM Défense a contractualisé avec l'Insee en 2024 pour l'obtention du code statistique non signifiant (CSNS) qui lui permettra de réaliser des appariements entre les fichiers des personnels militaires et la base Fideli afin de caractériser les logements des militaires dans un premier temps et par la suite de produire des indicateurs sur les revenus des ménages de militaires.

À compter de 2025, le SSM Défense ne réalisera plus l'enquête annuelle sur la fréquentation des lieux de mémoire qui avait obtenu un avis d'opportunité du Cnis⁴. Cette enquête sera reprise par la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives (DMCA) du ministère.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Comme indiqué *supra*, le SSM Défense procédera à des appariements entre des données fiscales individuelles et des données RH détaillées en ayant recours au CSNS produit par l'Insee. À ce titre, le SSM Défense bénéficie de l'accès à des données RH individuelles détaillées sur les militaires des Armées provenant directement de leurs SI RH.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Pour l'année 2024, la date et l'heure de diffusion des indicateurs « indices de traitement brut – grille indiciaire » (ITB-GI militaires et ITB-GI gendarmes) sont annoncés au moins 3 mois à l'avance en se calant sur le calendrier de diffusion de la DGFAP pour l'indicateur ITB-GI de la fonction publique de

4 https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2021/07/AO_2017_OED_frequentation_tourisme_memoire_def.pdf

l'État. Le SSM Défense diffuse ces deux indicateurs exactement une semaine après que la DGAFP a diffusé le sien.

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SSM défense assurera la production et la diffusion d'un nouvel outil cartographique interactif présentant les résultats détaillés de l'enquête sur la fréquentation des lieux de mémoire millésime 2024. Les données seront également directement accessibles en opendata.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Validation des données du Siasp	Fichiers RH de l'armée de Terre	DRH de l'armée de Terre	Fideli	Insee	France entière

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Panorama statistique de la défense - édition 2023 (Ecodef références)	https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ssm/20240415%20PSD.pdf	AVG. 5	TRT. 1

Avis moyen terme des commissions du Cnis concernant principalement le SD2E

Commission Entreprises et stratégies de marché

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

ESM 6. Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

À cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

ESM 8. Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Commission Territoires

Observer la diversité et les spécificités des territoires

TRT 3. Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outremer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français

Le programme statistique exhaustif 2025 doit être validé par le comité directeur de France Agrimer avant diffusion en ligne.

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis (*liste exhaustive*)

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG 1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG 2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le Conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG 3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG 4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie.

À l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier

des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG 5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG 6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG 7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG 8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG 9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques. Il invite également le système statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG 10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme du Cnis de la commission Entreprises et stratégies de marché

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis n° 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

Avis n° 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis n° 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des

métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

Avis n° 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales.

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Avis n° 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

Avis n° 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du Care, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

Avis n° 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Avis n° 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises